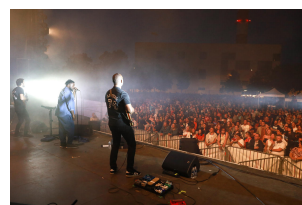


Covid-19 : les mesures mises en places par la municipalité

1. ANNULATION DE MANIFESTATIONS

Suite aux annonces du Président de la République et du 1er Ministre, la Ville de Colmar se voit dans l'obligation d'annuler les manifestations ci-dessous :

- la **Fête de la musique** (21 juin),
- la **Nuit multicolore** (11 juillet),
- la **Fête nationale** avec la prise d'armes, le défilé militaire et les prières interreligieuses (13 juillet).



2. REPORT DE MANIFESTATIONS

La Ville de Colmar annonce le **report à l'automne** de certaines manifestations du printemps :

- la **journée citoyenne** (16 mai),
- la **fête du bénévolat** (6 juin).

Les nouvelles dates et conditions de report de ces manifestations sont suspendues aux décisions à venir du Président de la République et du 1er Ministre.



3. ANIMATIONS D'ÉTÉ



Les animations été sont actuellement gelées pour les premiers **quinze jours du mois de juillet**. L'Agglomération ne peut pas s'engager avant les prochaines décisions du 1er Ministre (prévues dans deux semaines).